



Audit & Strategy

EO2

**Société anonyme au capital de 2.551.209 €uros
36 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2022

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EO2 relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 28 février 2022 est de 966 k€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes « Titres immobilisés », « Etat des immobilisations » et « Etat des provisions » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financières et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quincy-Voisins
Le 6 juillet 2022



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de Commissariat aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 28/02/2022 12			Exercice N-1 28/02/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	106 126	105 198	928	400	528	132.13	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	1 551	1 551					
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	21 826	9 486	12 340	671	11 669	NS	
	Autres immobilisations corporelles	175 315	109 436	65 879	2 908	62 971	NS	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	1 319 717	354 000	965 717	949 517	16 200	1.71		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	170 446		170 446	184 753	14 308-	7.74-		
Total II	1 794 980	579 670	1 215 310	1 138 249	77 061	6.77		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes				19 263	19 263-	100.00-	
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	343 814	1 288	342 526	202 454	140 072	69.19	
	Autres créances	4 879 687	109 752	4 769 935	3 985 350	784 584	19.69	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	5 484 528		5 484 528	6 355 540	871 011-	13.70-		
Charges constatées d'avance (3)	54 483		54 483	59 888	5 405-	9.03-		
Total III	10 762 512	111 041	10 651 472	10 622 494	28 977	0.27		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	12 557 492	690 711	11 866 781	11 760 743	106 038	0.90		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		28/02/2022 12	28/02/2021 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 551 209)	2 551 209	2 551 209		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 153 530	7 153 530		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	263 171	263 171		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 210 944	1 488 326	277 383-	18.64-
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		7 319-	277 383-	270 063	97.36
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I		11 171 534	11 178 853	7 319-	0.07-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	188 000	97 000	91 000	93.81
	Provisions pour charges		0	0-	100.00-
	Total III	188 000	97 000	91 000	93.81
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	4 172	8 538	4 366-	51.13-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	48 705		48 705	
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 505	190 124	36 381	19.14	
Dettes fiscales et sociales	227 326	286 228	58 902-	20.58-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	540		540		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	507 248	484 890	22 358	4.61
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		11 866 781	11 760 743	106 038	0.90

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

507 248 484 890

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2022 12			Exercice N-1 28/02/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	448 840	6 014	454 854	290 603	164 250	56.52
Chiffre d'affaires NET	448 840	6 014	454 854	290 603	164 250	56.52
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			22 579	174 562	151 983-	87.07-
Autres produits			3 494	632	2 862	452.52
Total des Produits d'exploitation (I)			480 927	465 798	15 129	3.25
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			462 568	384 001	78 567	20.46
Impôts, taxes et versements assimilés			17 389	16 865	525	3.11
Salaires et traitements			266 045	369 058	103 013-	27.91-
Charges sociales			132 320	358 107	225 788-	63.05-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			15 833	5 569	10 264	184.30
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 288	1 288-	100.00-
Dotations aux provisions			1 000		1 000	
Autres charges			2 823	4 861	2 038-	41.92-
Total des Charges d'exploitation (II)			897 978	1 139 749	241 771-	21.21-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			417 051-	673 951-	256 900	38.12
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	28/02/2022	12/28/02/2021	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		9 796	9 796-	100.00-
Autres intérêts et produits assimilés (3)		510	510-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		10 306	10 306-	100.00-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	90 000	210 752	120 752-	57.30-
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	90 000	210 752	120 752-	57.30-
2. Résultat financier (V-VI)	90 000-	200 447-	110 447	55.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	507 051-	874 398-	367 347	42.01
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		556	556-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 694	54 613	50 920-	93.24-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	3 694	55 169	51 476-	93.31-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	635	353	282	80.14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	18 118	33 028	14 909-	45.14-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	18 753	33 380	14 627-	43.82-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	15 060-	21 789	36 849-	169.12-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	514 791-	575 226-	60 435	10.51
Total des produits (I+III+V+VII)	484 621	531 273	46 652-	8.78-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	491 940	808 655	316 715-	39.17-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	7 319-	277 383-	270 063	97.36

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

AUDITIS

EO2

36 avenue Pierre Brossolette

92240 MALAKOFF

ANNEXE DU 01/03/2021 AU 28/02/2022

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 11 866 781.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 454 853.83 Euros et dégageant un déficit de 7 319.46- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2021 au 28/02/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Prise de participation dans la société LE PACTE DE GIENS

EO2 a souscrit à l'augmentation de capital de la SAS LE PACTE DE GIENS pour lui permettant d'acquérir 11 180 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € avec un prix d'émission de 70 € soit un investissement total de 782 600 € permettant à EO2 de détenir 26% du capital de la société. La société LE PACTE DE GIENS a réalisé un premier investissement en achetant les titres de la société SANPIMANUTEL qui exploite un complexe hôtelier et de résidence hôtelière, de restaurants et de débit de boissons.

A la suite de cette prise de participation, une avance en compte courant a été consentie à la SAS LE PACTE DE GIENS. Cette avance s'élevait à 418 531 € à fin avril 2022.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), de règlement ANC 2014-03 et suivants et de toute autre réglementation.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	105 136		990
TOTAL			
Terrains	1 551		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 781		18 045
Installations générales agencements aménagements divers	10 487		
Matériel de transport	48 359		65 732
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 503		6 234
TOTAL	108 680		90 012
Autres participations	1 303 517		16 200
Prêts, autres immobilisations financières	184 753		117
TOTAL	1 488 270		16 317
TOTAL GENERAL	1 702 086		107 319

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 06 126	
TOTAL				
Terrains			1 551	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			21 826	
Installations générales agencements aménagements divers			10 487	
Matériel de transport			114 091	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0-	50 737	
TOTAL		0-	198 692	
Autres participations			1 319 717	
Prêts, autres immobilisations financières		14 425	170 446	
TOTAL		14 425	1 490 162	
TOTAL GENERAL		14 424	1 794 980	

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'utilité est inférieure au prix d'achat.

L'acquisition d'autres participations correspond à la prise de participation dans les sociétés GREENTA et LEV :

Par une augmentation de capital de la société GREENTA en 06/2021 pour 3 000€ puis par une autre augmentation du capital en 10/2021 pour 3 000€.

Eo2 détient directement 10% de la société Greenta au 28/02/2022 dont l'objet est la réalisation de missions de conseils en optimisation du processus de fourniture et de consommation d'énergie calorifique ainsi que des travaux d'installation, de maintenance des installations de production de de distribution d'énergie.

à la création de la société L E V en 01/2022 pour 10 200€.

Eo2 détient directement 51% de la société L E V au 28/02/2022 dont l'objet est l'activité du bureau d'études spécialisé notamment dans les domaines d'activité suivants : toute opération relative à la production énergétique et notamment à partir d'énergie dite nouvelle, verte ou encore renouvelable, toute opération relative aux réseaux de chaleur, toute opération mobilisant tous équipements et appareils thermiques, frigorifiques, mécaniques ou électriques, et plus généralement toute opération dans le champ du développement durable largement entendu.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	104 736	462		105 198
TOTAL				
Terrains	1 551			1 551
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 110	6 376		9 486
Installations générales agencements aménagements divers	9 811	420		10 231
Matériel de transport	48 359	5 567		53 926
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	42 271	3 009		45 279
TOTAL	105 101	15 372		120 472
TOTAL GENERAL	209 837	15 833		225 670

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	462				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 376				
Instal.générales agenc.aménag.divers	420				
Matériel de transport	5 567				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 009				
TOTAL	15 372				
TOTAL GENERAL	15 833				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	97 000	91 000	0		188 000
TOTAL	97 000	91 000			188 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	354 000				354 000
Sur comptes clients	1 288				1 288
Autres provisions pour dépréciation	109 752				109 752
TOTAL	465 041				465 041
TOTAL GENERAL	562 041	91 000			653 041
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 000			
financières		90 000			

La société EO2 avait accordé une caution dans le cadre d'un emprunt bancaire (co financé par les banques CIC et BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST) souscrit par la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE alors qu'elle était associée de cette SCI. EO2 a, par la suite, cédé sa participation dans cette SCI. Suite à la mise en redressement judiciaire de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE, le CIC a demandé, au cours de l'exercice précédent, la substitution en tant que caution au paiement des échéances de l'emprunt. Le 15/03/2022, EO2 a été condamnée à verser à la BANQUE POPULAIRE la somme de 86 040,96 €, également au motif de sa caution vis à vis de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE. Ces demandes de caution sont contestées par la société EO2 dans la mesure où le protocole de cession des titres de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE par lequel EO2 a cédé sa participation dans la SCI portait l'engagement de l'acquéreur d'obtenir la main levée de la caution d'EO2.

Par précaution, des provisions pour risque ont été constituées :

- au cours de l'exercice précédent, pour 97 K€ correspondant à la demande du CIC
- au cours de cet exercice, pour 91 K€ correspondant à la condamnation en faveur de la BANQUE POPULAIRE.

La participation dans la société RCAC d'une valeur de 4 000 € a été intégralement dépréciée pour tenir compte du risque d'absence de valeur vénale des titres à moyen terme.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	170 446	0	170 446
Clients douteux ou litigieux	1 358	1 358	
Autres créances clients	342 456	342 456	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 708	2 708	
Taxe sur la valeur ajoutée	161 788	161 788	
Groupe et associés	4 700 710	4 700 710	
Débiteurs divers	14 482	14 482	
Charges constatées d'avance	54 483	54 483	
TOTAL	5 448 430	5 277 984	170 446

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 172	4 172		
Fournisseurs et comptes rattachés	226 505	226 505		
Personnel et comptes rattachés	54 382	54 382		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 947	37 947		
Impôts sur les bénéfices	48 240	48 240		
Taxe sur la valeur ajoutée	81 623	81 623		
Autres impôts taxes et assimilés	5 133	5 133		
Autres dettes	540	540		
TOTAL	458 543	458 543		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / parts sociales	1.0000	2 551 209			2 551 209

Au 28/02/2022, 13 192 actions sont auto détenues par la société EO2 pour une valeur totale de 61 429 euros.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels informatiques de	1 à 3 ans
- brevets	7 ans
- agencements, aménagements des terrains de	6 à 12 ans
- constructions de	10 à 20 ans
- agencement des constructions	12 ans
- matériel et outillage industriel	5 ans
- agencements, aménagements, installations de	3 à 10 ans
- matériel de transport	3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique de	3 à 10 ans
- mobilier de	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieur à la valeur comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	107 416
Total	107 416

Détail des produits à recevoir

	Montant
FAE WEYA	58 771
FAE EO2 AUVERGNE	26 452
FAE L E V	3 104
FAE DIVERSES	19 089
Total	107 416

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 245
Dettes fiscales et sociales	42 577
Total	112 822

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	54 483
Total	54 483

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	11 456 236
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	277 383 -
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	11 178 853
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	11 178 853
Variation en cours d'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	11 178 853
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS	

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Total	4

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	507 051-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	15 060-	
Résultat comptable (hors participation)	7 319-	

La société E02 est intégrée fiscalement avec les sociétés E02 AUVERGNE et DU CHADEAU . E02, en tant que société mère, conserve les économies liées à l'intégration fiscale.

Au titre de l'exercice, cette économie s'élève à 514 791€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes est de 16 500 euros hors taxes, correspondant aux honoraires au titre du contrôle légal des comptes pour 8 000 euros hors taxes et au titre du contrôle des comptes consolidés pour 8 500 euros hors taxes.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		5 569 347
SAS DU CHADEAU Caution solidaire / emprunt	5 141 809	
EO2 Auvergne caution solidaire BPIF et B Popu	387 850	
RCAC caution solidaire 30% sur emprunt 600000	39 688	
Total (1)		5 569 347
(1) Dont concernant les filiales		5 569 347

Maintien de l'actionnariat dans la société NEW SVM pendant toute la durée de l'emprunt contracté auprès de la BP AURA d'un montant de 1 220 000 € destiné au rachat des 2 500 titres de la société SVM.

Engagements reçus

NEANT

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant de l'engagement pour retraite s'élève à 16 537€ au 28/02/2022.

La société a poursuivi la méthode 1 de la recommandation ANC 2013-02 pour l'évaluation de ses engagements en matière de retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	7 726
35 à 44 ans	21 à 30 ans	8 811
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		16 537

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- départ à l'initiative du salarié
- taux de rotation faible
- taux d'actualisation 1.64 %
- Revalorisation de salaire : 2%

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

- Charges sociales retenues : Cadre 50%

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Déficits reportables antérieurs à l'intégration fiscale : 1 148 197€.

Déficits reportables issus de l'intégration fiscale : 689 851€

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

La société EO2 est la société mère d'un groupe qui présente des comptes consolidés

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

EO2
92240 MALAKOFF

Page : 11

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
-57 DU CHADEAU	747 000	812 845	100.00	747 000	747 000	206 792			962 264		
-55 WEYA	304 420	567 720	54.39	31 667	31 667	154 197	3 917 306		436 933		
-NEW SVM	284 750	67 957	51.00	170 850	170 850	225 360			28 903		
-LEV	20 000		51.00	10 200	10 200						
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
-MMR	245 000	76 061	50.00	350 000		109 752	2 122 919		60 056		
-RCAC	20 000	38 472	20.00	4 000		58 076	197 740		14 081		
-57 GREENTA	60 000		10.00	6 000	6 000						
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
-BONIS RACHAT D'ACTION	3 694	
Total	3 694	
Charges exceptionnelles		
-MALIS RACHAT	18 118	
-PENALITES, AMANDES FISCALES	635	
Total	18 753	